

Service émetteur : Direction  
Affaire suivie par : Françoise Dardaillon  
Courriel : francoise.dardaillon@ars.sante.fr  
Téléphone : 04 66 76 80 02  
Réf. :  
Date : 30/06/2021

Le directeur de la délégation départementale

à

**Objet :** Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer  
la progression de l'épidémie de Covid-19

Madame la Préfète du Gard

**Ref :**

Je fais suite à votre demande dans laquelle vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé Occitanie sur les situations épidémiologique et sanitaire s'agissant de l'épidémie de COVID-19 dans le département du Gard.

### **1. Evolution des indicateurs épidémiologiques et sanitaires dans le département du Gard**

La situation gardoise présente des indicateurs inférieurs à la moyenne nationale.

Les données épidémiologiques, communiquées par Santé Publique France, pour le Gard et pour la période du 20 au 26 juin 2021, font état d'un taux d'incidence tous âges pour l'ensemble du département de 6,3 pour 100.000 habitants et d'un taux de positivité des tests de 0,30 % sur cette même période.

Il convient de souligner, s'agissant du taux d'incidence tous âges, que le seuil d'alerte se situe à 50, le seuil d'alerte renforcée à 150 et le seuil d'alerte maximale à 250. Le seuil d'attention pour le taux de positivité est estimé à 5 et le seuil d'alerte à 10.

Dans le même temps, la situation sanitaire dans sa traduction sur l'impact hospitalier et la médecine de ville s'améliore fortement.

La sollicitation des lits de réanimation ainsi que les lits de soins critiques est résiduelle ; au 29 juin 2021, seuls 6 patients sont concernés par une telle prise en charge dans le Gard.

Toutefois, si les indicateurs épidémiologiques et hospitaliers sont encourageants, la part des mutations évocatrices du variant delta augmente pour atteindre désormais 20% des cas au plan national, selon les derniers chiffres du Ministère de la santé. Ce variant est plus contagieux. Il peut aussi être à l'origine de cas graves.

## 2. Mesures envisagées

Au regard de ces données qui soulignent une circulation virale COVID 19 encore présente sur le territoire, et compte-tenu de l'accélération prévisible de la circulation du variant delta, il apparaît que les recommandations de respect des gestes barrière doivent être maintenues.

Dans ce cadre, le port du masque doit être circonscrit sur l'ensemble du département en complément des autres gestes barrière ; les situations envisagées sont

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aéroports, quais des gares, quais des voies de tramway) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices ;
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

Il est précisé que le masque doit obéir aux normes en vigueur (masques grand public, masques chirurgicaux mais pas de visières) et doit couvrir bouche et nez. Il est utile de se référer à l'avis du 18 et 20 janvier 2021 du Haut Conseil de la santé publique complémentaire de celui du 14 janvier et relatif aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-CoV-2.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département du Gard à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pour une durée d'au moins 4 semaines.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un avis favorable aux mesures envisagées.

P./ Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Occitanie et par délégation,  
La Directrice Départementale Adjointe du Gard



Françoise DARDAILLON